



Défraiement kilométrique

Par roland74

Bonjour.
Je suis dans une association loi 1901.
Le défraiement kilométrique a été voté a 0.50 Euros le km.
Le nouveau président veut le diminuer fortement.
Ma question : a t'il le droit d'appliquer l'effet rétroactif ?
Merci par avance pour vos réponses.
Roland.

Par roland74

Personne ne peut me renseigner ou me suis trompé d'endroit ?
Merci à tous.